

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 16 décembre 2008 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30

PRÉSENCES

Le Maire, Monsieur Pierre Lapointe

Les Conseillers (ères):
Monsieur Raymond Auclair
Monsieur Daniel Lévesque
Madame Nicole Davidson
Madame Anne-Marie Chagnon
Madame Dominique Forget

l'adjointe administrative
/bureau du maire Madame Suzanne Gohier
le directeur de la Trésorerie Monsieur Lucien Ouellet
le directeur général Monsieur André Desjardins

ABSENCE

Le Conseiller : Monsieur Mario Chartrand

CONVOCAION

Lecture est faite par le directeur général de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil, conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation;
2. Adoption du budget 2009;
3. Programme triennal d'immobilisations 2009-2010 et 2011;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

Présentation Power Point des faits saillants des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2009 par le directeur de la Trésorerie.

08-12-402

OBJET : Adoption du budget 2009

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David terminera son exercice financier 2008 avec un surplus estimé à 65 134 \$ réparti comme suit :

	REVENUS	DÉPENSES	TOTAL
SECTEUR GÉNÉRAL	5 157 794 \$	5 216 243 \$	(58 449 \$)
SECTEUR AQUEDUC	486 336 \$	357 408 \$	128 928 \$
SECTEUR ÉGOUT	240 554 \$	251 653 \$	(11 099 \$)
AUTRES SECTEURS	131 126 \$	125 372 \$	5 754 \$
TOTAL REVENUS	6 015 810 \$		
TOTAL DÉPENSES		5 950 676 \$	
SURPLUS ESTIMÉ - TOTAL:			65 134 \$

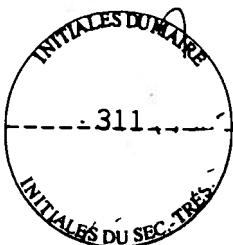


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU que les prévisions budgétaires de la Municipalité du Village de Val-David pour l'exercice 2009 s'établissent comme suit:

<u>FONDS</u>	
<u>GÉNÉRAL -</u>	
DÉPENSES -	
ADMINISTRATION	906 650 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	868 955 \$
TRANSPORT	1 000 965 \$
HYGIENE DU MILIEU (ORDURES ET ENVIRONNEMENT)	672 508 \$
URBANISME & ZONAGE	213 264 \$
PROGRAMME - HABITATION	11 800 \$
TOURISME .	129 375 \$
CULTURE	189 775 \$
LOISIRS ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	578 788 \$
BIBLIOTHEQUE	105 990 \$
IMMOBILISATIONS	107 500 \$
SERVICE DE LA DETTE	245 637 \$
	CAPITAL
	INTÉRÊTS
	AUTRES
	(21 140) \$
FINANCEMENT À LONG TERME	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	(60 771) \$
AFFECTATIONS	<u>5 239 895 \$</u>
REVENUS -	
NON FONCIERS-	
RISTOURNE MRC - SÛRETÉ DU QUÉBEC	110 000 \$
ENTRETIEN CHEMINS HIVER	6 100 \$
PERMIS ET LICENCES	35 000 \$
MUTATIONS IMMOBILIERES	200 000 \$
INTÉRÊTS SUR PLACEMENTS	22 000 \$
INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR ARRÉRAGES DE TAXES	63 000 \$
LOISIRS ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	179 750 \$
CULTURE	7 000 \$
TOURISME	19 700 \$
COPIES ET AUTRES	1 800 \$
CESSIONS D'ACTIF	15 000 \$
VENTE DE BACS	10 000 \$
AMENDES	37 000 \$
AUTRES	8 000 \$
SUBVENTIONS CULTURE	6 000 \$
SUBVENTIONS VOLET II	18 410 \$
REMBOURSEMENT DE LA TVQ	30 400 \$
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	<u>45 500 \$</u>
	814 660 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

FONCIERS

TAXE SÉCURITÉ PUBLIQUE

0,1449\$ X 514 242 200 \$/100\$	745 137 \$
TARIFICATION/ CUEILLETTE SÉLECTIVE	591 828 \$

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

-RÉSIDUELLE 0,5680\$ X 459 510 977 \$/100\$	2 610 022 \$
-6 LOGEMENTS 0,6670\$ X 1 532 592 \$/100\$	10 222 \$
-NONRÉSIDENTIEL 0,8370\$ X 42 828 981 \$ /100\$	358 479 \$
-INDUSTRIELS 0,9140\$ X 1 658 650 \$ /100\$	15 160 \$
-TERRAINS VAGUES DÉSSERVIS 1,1360\$ X 7 906 500 \$ /100\$	89 818 \$
-AGRICOLE 0,5680\$ X 804 500 \$ /100\$	<u>4 569 \$</u>

5 239 895 \$

SECTEUR AQUEDUC - DÉPENSES -

RÉSEAUX D'AQUEDUC		380 305 \$
SERVICE DE LA DETTE -	CAPITAL	21 449 \$
	INTÉRÊTS	5 809 \$
IMMOBILISATIONS		90 000 \$
AFFECTATION DEFICIT		<u>- \$</u>

497 563 \$

REVENUS -

NON FONCIERS

ENTRÉES D'EAU	12 000 \$
TARIF AQUEDUC	316 865 \$
VENTE D'EAU	<u>228 \$</u>
	329 093 \$

FONCIERS

SPÉCIALE AQUEDUC

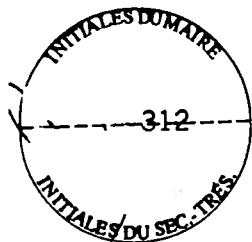
0,062\$ 0,0424\$ X 397 334 600\$ /100\$	<u>168 470 \$</u>
---	-------------------

497 563 \$

SECTEUR ÉGOUT - DÉPENSES -

RÉSEAUX D'ÉGOUT		92 950 \$
USINE D'ÉPURATION		78 300 \$
SERVICE DE LA DETTE	CAPITAL	18 228 \$
	INTÉRÊTS	17 127 \$
IMMOBILISATIONS		45 600 \$
AFFECTATIONS		<u>(13 405) \$</u>

238 800 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

REVENUS -

NON FONCIERS

ENTRÉES D'ÉGOUT	15 400 \$	
TARIF ÉGOUT	<u>181 175 \$</u>	
	196 575 \$	

FONCIERS:

SPÉCIALE ÉGOUT

0,0169\$ X 249 853 600 \$/100\$ 42 225 \$

238 800 \$

AUTRES SECTEURS -

REGLEMENT 281 - ROUTE INTERMUNICIPALE

DÉPENSES -

SERVICE DE LA DETTE -	CAPITAL	31 300 \$	
	INTÉRÊTS	4 961 \$	
AFFECTATIONS		<u>2 500 \$</u>	

38 761 \$

REVENUS -

FONCIERS -

SPÉCIALE - ROUTE INTERMUNICIPALE

895 774.4 m². X .043271\$/m² 38 761 \$

38 761 \$

REGLEMENT 467 - RÉFECTION RUE CONTINENTAL

DÉPENSES -

SERVICE DE LA DETTE -	CAPITAL	9 800 \$	
	INTÉRÊTS	5 885 \$	
AFFECTATION DU SURPLUS		<u>(1 500) \$</u>	

14 185 \$

REVENUS -

SPÉCIALE - RÉFECTION RUE CONTINENTAL

26.5 UNITÉS X 535.30\$ 14 185 \$

14 185 \$

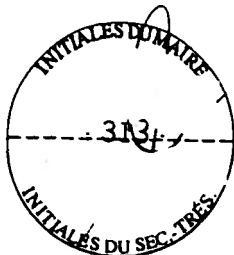
REGLEMENT 504 - DOMAINE CHANTECLAIR

DÉPENSES -

SERVICE DE LA DETTE -	CAPITAL	18 039 \$	
	INTÉRÊTS	34 937 \$	
AFFECTATIONS		<u>150 \$</u>	

53 126 \$

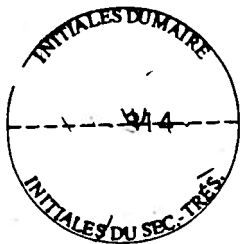
REVENUS -



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

SUBVENTIONS PEVO		17 013 \$	
SPÉCIALE - DOMAINE CHANTECLAIR BASSIN - 541 629,50 m² X 0,003334\$/m 195 UNITÉS X 175.93\$		1 806 \$	
		<u>34 307 \$</u>	
			<u>53 126 \$</u>
<u>REGLEMENT 573 - ERMITAGE</u>			
DÉPENSES -			
SERVICE DE LA DETTE -	CAPITAL	9 292 \$	
	INTÉRÊTS	24 391 \$	
AFFECTATIONS		- \$	
			<u>33 683 \$</u>
REVENUS -			
SUBVENTIONS TICQ		11 889 \$	
SPÉCIALE - DOMAINE ERMITAGE 82,8 UNITÉS X 263.21\$		<u>21 794 \$</u>	
			<u>33 683 \$</u>
<u>REGLEMENT 598 - HONORAIRES PROFESSIONNELS VAL-DAVID-EN- HAUT</u>			
DÉPENSES -			
SERVICE DE LA DETTE -	CAPITAL	1 700 \$	
	INTÉRÊTS	173 \$	
AFFECTATIONS		<u>90 \$</u>	
			<u>1 963 \$</u>
REVENUS -			
SPÉCIALE - VAL-DAVID-EN-HAUT 59 UNITÉS X 33.27\$		<u>1 963 \$</u>	
			<u>1 963 \$</u>
<u>REGLEMENT 599 - HONORAIRES PROFESSIONNELS MARIANNE- WILFRID</u>			
DÉPENSES -			
SERVICE DE LA DETTE -	CAPITAL	2 000 \$	
	INTÉRÊTS	200 \$	
AFFECTATIONS		<u>103 \$</u>	
			<u>2 303 \$</u>
REVENUS -			
SPÉCIALE - VAL-DAVID-EN-HAUT 80 UNITÉS X 28.79\$		<u>2 303 \$</u>	
			<u>2 303 \$</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

REGLEMENT 614 - PAVAGE MONT- PLANTE

DÉPENSES -		
SERVICE DE LA DETTE -	CAPITAL	4 800 \$
	INTÉRÊTS	5 700 \$
AFFECTATIONS		- \$
		<u>10 500 \$</u>

REVENUS -

SPÉCIALE - PAVAGE MONT- PLANTE		
BASSIN 90% - 94 899 m ² X 0,0996\$/m		9 450 \$
BASSIN 10% - 381 217.90 m ² X 0,002754\$/m		<u>1 050 \$</u>
		<u>10 500 \$</u>

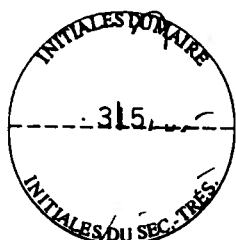
- ATTENDU que d'après le budget énoncé, la Municipalité aura à pourvoir au cours de l'année 2009 à des dépenses totalisant à 6 130 779 \$;
- ATTENDU que pour défrayer lesdites dépenses, cette Municipalité prévoit des revenus non fonciers s'élevant à 827 690 \$, des revenus de tarification s'élevant à 1 089 868 \$, et des revenus de compensation de taxes s'élevant à 45 500 \$;
- ATTENDU que d'après le budget, il est requis une somme de 4 169 721 \$ qu'il est nécessaire de prélever, partie sur tous les biens-fonds imposables et partie sur certains biens-fonds imposables dans la Municipalité;
- ATTENDU que l'évaluation imposable totalise, pour la section générale à 514 242 200 \$;
- ATTENDU que l'évaluation imposable totalise, pour la section aqueduc à 397 334 600 \$;
- ATTENDU que l'évaluation imposable totalise, pour la section égout à 249 853 600 \$;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

1. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie résiduelle est fixé à 0,568\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
2. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus est fixé à 0,667\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
3. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des immeubles industriels est fixé à 0,914\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
4. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des immeubles non résidentiels est fixé à 0,837\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;

5. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des immeubles agricoles est fixé à 0,568\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
6. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des terrains vagues desservis est fixé à 1,136\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
7. Que les montants prévus pour rembourser les échéances en capital et intérêts des règlements d'emprunt à l'ensemble de la municipalité soient prélevés à même les différents taux de taxes foncières;
8. Le taux de la taxe foncière sécurité publique est fixé à 0,1449\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
9. Le taux de la taxe foncière spéciale aqueduc est fixé à 0,0424 \$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans les secteurs desservis par les réseaux d'aqueduc;
10. Le taux de la taxe foncière spéciale égout est fixé à 0,0169\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables dans les secteurs desservis par les réseaux d'égout ;
11. Le taux de la taxe foncière spéciale route intermunicipale (règlement 281) est fixé à 0,043271\$ du mètre carré et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur de la route intermunicipale ;
12. Le taux de la foncière spéciale réfection rue Continental (règlement 467) est fixé à 535,30\$ l'unité et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur de la rue Continental ;
13. Le taux de la foncière spéciale réfection Domaine Chanteclair (règlement 504 - bassin) est fixé à 0,003335\$ du mètre carré et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur du Domaine Chanteclair ;
14. Le taux de la foncière spéciale réfection Domaine Chanteclair (règlement 504 - tronçon) est fixé à 175,93\$ l'unité et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur du Domaine Chanteclair ;
15. Le taux de la foncière spéciale réfection Domaine Ermitage (règlement 573) est fixé à 263,21\$ l'unité et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur du Domaine Ermitage ;
16. Le taux de la foncière spéciale honoraires professionnels rue Val-David-en-Haut (règlement 598) est fixé à 33,27\$ l'unité et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur Val-David-en-Haut ;
17. Le taux de la foncière spéciale honoraires professionnels rues Marianne, Wilfrid (règlement 599) est fixé à 28,79\$ l'unité et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur Marianne, Wilfrid ;
18. Le taux de la foncière spéciale pavage Mont-Plante (règlement 614 - bassin 1) est fixé à 0,0996\$ du mètre carré et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur du Mont-Plante ;
19. Le taux de la foncière spéciale pavage Mont-Plante (règlement 614 - bassin 2) est fixé à 0,002754\$ du mètre carré et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur du Mont-Plante ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Le tout, tel que porté au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2009 aux fins de pourvoir aux dépenses prévues au budget mentionné, qui est par la présente approuvé.

ADOPTÉE

08-12-403

OBJET : Programme triennal d'immobilisations 2009-2010 et 2011

ATTENDU que l'article 953.1 du Code municipal demande aux Municipalités de préparer et déposer chaque année un programme triennal des dépenses en immobilisations;

ATTENDU que le programme des dépenses en immobilisations est établi indépendamment des autorisations d'emprunt à obtenir lorsque requis;

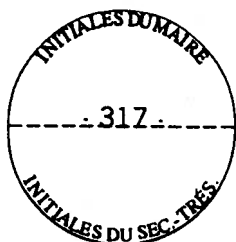
A CES FAITS,

II EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2009-2010-2011 soit adopté par le Conseil municipal:

PROJET	2008	2009	2010	Finance ment
Remplacement soufflante à l'usine d'épuration	10 000 \$			Comptant
Panneau de contrôle l'usine	13 100 \$			Comptant
Pompe eaux traitées à l'usine d'épuration	7 000 \$			Comptant
Avancées de trottoirs coin rues Dufresne et de l'Église	9 000 \$			Comptant
Équipements de sécurité espaces clos + alarmes pour les 3 stations de Télémétrie stations de pompage aqueduc	15 500 \$			Comptant
Télémétrie stations de pompage aqueduc	35 000 \$			Comptant
Poste Val-David-en-Haut, projet Air-Pur et évaluation des puits	55 000 \$			Comptant
Déménagement du Presbytère	52 000 \$			Fonds de roulement
Aménagement Presbytère		50 000 \$		Fonds de roulement
Fontaine parc L. Dufresne	14 000 \$			Fonds de parc
Bloc Sanitaire chalet Dion	46 500 \$			Fonds de roulement et fonds
Programme - amélioration du réseau routier		75 000 \$	100 000 \$	10 ans
Taxe d'accise - Aqueduc/égout	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	20 ans
Parc Léonidas Dufresne - aménagement jeux d'eau		80 000 \$		10 ans



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Parc Léonidas Dufresne - aménagement jeux d'eau	80 000 \$		10 ans
Aménagement pistes multi-fonctionnelles	50 000 \$	75 000 \$	10 ans
Mise à niveau aqueduc Air-Pur	36 000 \$	400 000 \$	20 ans
Étude nouvelle conduite entre chemin des Pensées et Campeau Pluvial rue Dufresne		21 000 \$	20 ans
Tracteur à trottoir	18 500 \$		20 ans
Camion 10 roues	40 000 \$		10 ans
Camion 6 roues		200 000 \$	10 ans
	180 000 \$		10 ans
TOTAL:	1 257 100 \$	1 529 500 \$	1 796 000 \$
FINANCEMENT:	1 000 000 \$	1 479 500 \$	1 796 000 \$
COMPTANT:	144 600 \$	- \$	- \$
FONDS DE PARC ET ROULEMENT:	112 500 \$	50 000 \$	- \$

ADOPTÉE

Période de questions des citoyens

08-12-404

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance régulière soit et est levée. Il est 20h38.

ADOPTÉE

Pierre Lapointe
Maire

André Desjardins
Directeur général